



12,58 €

Grand Guignol
Orchestra - CD

Fnac

En terminant une année 2019 par une consultation sur les jours fériés autant rocambolesque qu'ignorante des textes légaux et des décisions de justice, et par une tentative de révocation d'une élue qui sentait bon le bricolage et les petits arrangements entre amis, nous nous demandions comment la direction allait débiter l'année 2020.

Il faut l'avouer, nous n'avons pas été déçus et il faut reconnaître que notre direction est beaucoup plus inventive pour bafouer les droits des salariés que pour trouver des politiques commerciales cohérentes où se soucier de la santé de ses employés.

Sur le point concernant la prévention des risques les élus n'ont pu que constater que le but de la direction est avant tout de satisfaire une obligation légale et qu'elle n'ira pas plus loin. Le sous effectif, les bacs trop lourds ou la trop grande pression mis sur les vendeurs ne semblent pas l'intéresser. Et puis après tout, tant que les directeurs continueront de « faire » la synthèse des enquêtes réalisées par des salariés triés sur le volet tout ira très bien (Mme la marquise)

Sur le point concernant les travaux de Toulon, la direction n'avait aucun document à fournir aux élus, pas même un plan... Aucun document non plus sur le point concernant un licenciement pour inaptitude physique. Deux délits d'entraves coups sur coup c'est pas mal pour un début d'année mais le clou du spectacle restait à venir.

En effet, avec le point désignation d'un RP à Aix la direction allait faire très fort, car dans les faits, il s'agissait moins d'une désignation que d'une révocation. Les élus CGT ont lu une motion qui a eu pour effet de déclencher une suspension de séance. Les représentants de la direction ont eu besoin « d'appeler un ami » et sont revenus devant les élus avec un texte de la DRH Relais pour justifier leur future voie de fait. Texte qui par ailleurs parlait plus d'esprit de la loi que de la loi elle-même.

S'en est suivi un vote sur la désignation de la RP d'Aix qui n'a pas validé la candidature providentielle de la CFTC (7 contre 7). Muet depuis le début de la réunion alors que la direction bosse pour la CFTC, cet évènement a eu pour effet de sortir le représentant de la CFTC de sa sieste et il a annoncé que lors du prochain CSER, il présenterait deux candidats pour un poste... La main de dieu doit veiller sur le magasin d'Aix pour que les vocations mystiques s'y multiplient ainsi.

Sans doute contrariée par la tournure des évènements la Fnac a donc décidé de révoquer l'élue RP d'Aix dont le seul tort a été de passer de la CFTC à la CGT. En résumé, après deux délits d'entraves, la direction a révoqué une élue sans que cela soit prévu par les textes, en appliquant rétroactivement l'avis d'une commission dont l'avis supposé n'était pas fourni au CSE (du jamais vu en France), et alors même que le point n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

Une innovation en droit qu'appréciera certainement le tribunal que nous saisissons

Avec la CFDT qui soutient aussi la thèse de la direction, ce n'est plus un CSER, mais un cirque dont on attend le prochain numéro.

22 janvier 2020